

CERTIFICAT POUR PASSAGE DES MEDICAMENTS EN DOUANE

Ce document doit être rédigé à la demande du patient, par le neurologue qui lui remettra en main propre. Il doit préciser, en français et en anglais (ou dans la langue du pays de destination) :

- que l'état de santé du patient justifie le caractère indispensable et prolongé du traitement,
- que le patient doit pouvoir transporter avec lui son médicament,
- et que le médicament est délivré sous forme injectable nécessitant des seringues munies d'aiguilles.

Version française

Je soussigné(e), Docteur ...

Certifie que l'état de santé de M./Mme ...

Né(e) le ...

Lui impose de poursuivre un traitement prolongé par des médicaments sous forme injectable, nécessitant des seringues munies d'aiguilles.

De ce fait, lors de ses voyages, M./Mme ... doit pouvoir transporter avec lui/elle ses médicaments, en cabine.

Date - Signature - Cachet du neurologue

Version anglaise

I the undersigned, Doctor ...

Here by certifies that the health condition of Mr./Ms. ...

Born on ...

Requires him/her to follow a long-term treatment with drugs in injectable form, requiring syringes fitted with needles.

Due to this necessity, while he/she is travelling, Mr./Ms. ... must be allowed to carry his/her medication, in cabin.

Date - Signature - Stamp of the neurologist